

L'IDÉE FIP n° 2016 - 5

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

EDITO



Voilà l'été !

Si, si, le beau temps arrive... et avec lui les départs en mutation ou en retraite !

C'est donc avec une certaine tristesse que nous vous voyons partir « voir ailleurs si l'herbe y est plus verte », sentiment rapidement remplacé par la joie que vos vœux aient été réalisés (et l'arrivée des petits nouveaux 😊).

Et, même si la liste est bien trop longue, nous voulions remercier tout particulièrement Sandrine CARDIET, Olivier LEDUC ou bien encore Marie-France MAURAY.

Encore mille mercis pour votre gentillesse et tout ce que vous avez fait pour notre section.

Et, bonne « retraite » pour les autres, dont Martine SCHIAVO qui va nous manquer.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous - y compris ceux qui restent - une excellente continuation.

Et Bonnes Vacances !

AGENDA d'août

1 : Accueil des nouveaux agents C

AGENDA de septembre

8 : CAPL « d'appel de notation » des agents C

13 : CAPL « d'appel de notation » des agents B

15 : Groupe de travail CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)

22 : Réunion de bureau

30 : CTL (Comité Technique Local)

Auxquelles s'ajoutent toutes les réunions préparatoires pour les CAPL, CTL, CHSCT...



SOMMAIRE

p.1 Edito / Agenda / Citation du mois / Humour

p.2 Rappel - Aide Inondations / Questions du mois / 100 € / Le saviez-vous ?

p.3 Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) / CHSCT

p.4 ZUS / CAPL de mutation C

CITATION DU MOIS

« Le bonheur est une petite chose que l'on grignote, assis par terre, au soleil ».

Jean GIRAUDOUX

Humour - Humeur



RAPPEL - Aide Inondations

Si vous avez été victimes des intempéries, vous pouvez bénéficier de plusieurs aides :

- d'urgence de 1 500 €, via l'action sociale de la MASFIP si vous êtes adhérents (nous vous donnerons les coordonnées téléphoniques) ;
- de la caisse de Solidarité de notre syndicat (envoyez-nous un mail et nous vous adresserons le formulaire) ;
- de l'administration, via le prêt sinistre immobilier de l'ALPAF (<http://www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/accueil/aides-et-prets/prest-pour-sinistre-immobilier.html>).

Questions du mois



- Je suis sur liste d'attente pour un concours de la DGFIP, ai-je une chance d'être appelé(e) ?

L'année dernière, une partie de la liste complémentaire du concours de Contrôleur (B) a été appelée, mais personne sur celle d'Inspecteur (A). Nous ne pouvons donc pas savoir ce qu'il en sera cette année.

Certains collègues ont été reçus aux concours internes A ou B (et ont opté pour le bénéfice de ce dernier) et d'autres ont réussi le concours d'Inspecteur. Il y a donc potentiellement de nouveaux postes à pourvoir en B, qui s'ajoutent aux postes vacants A et B.

Le 7 juillet, la Direction générale a annoncé qu'elle appelait 400 agents C de la liste complémentaire, mais aucun sur celle des A et des B.

Toutefois, cette décision peut être prise jusqu'à ce que le prochain concours commence.

- Suite à ma réussite au concours de Contrôleur, je commence ma scolarité le 1^{er} octobre 2016 mais je ne sais pas où ?

Cette année, les 1051 lauréats du concours B sont répartis entre les écoles de Noisy-le-Grand, Lyon et Clermont-Ferrand. 64 lauréats ont été orientés sur leur 2^e vœu et ont été prévenus individuellement (les autres ayant eu le 1^{er}). L'envoi des affectations devrait intervenir en juillet.

- J'ai réussi plusieurs concours (de la DGFIP et d'une autre administration), que dois-je faire ?

Je suis obligé de choisir entre ces deux concours.

Si j'opte pour celui organisé par l'autre administration, je ne peux pas demander un report de stage à l'ENFIP (mon détachement étant considéré comme "un congé pour convenance personnelle").

Si je décide par après de revenir à la DGFIP, ce sera dans mon grade actuel (car mon détachement me fait perdre le bénéfice du concours DGFIP que je viens de réussir).



100 € !

Par une note du 13 juillet 2016, la Direction générale a annoncé que "l'abondement indemnitaire exceptionnel" (ex "PIC") de 100 euros bruts pour les agents en fonction au 31 décembre 2015 (et au prorata pour le temps partiel), sera versé avec la paye d'août 2016.

Suite à l'audience avec les syndicats de la DGFIP, le Ministre a décidé de la reconduire pour 2016.

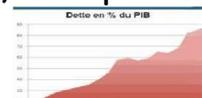
Rappelons en effet que notre cher Directeur Général voulait utiliser cette prime pour financer... les indemnités de restructuration !?!

Nouvelle rubrique : Le saviez-vous ?

L'article 123 du Traité de Lisbonne INTERDIT à tous les Etats membres de la Communauté européenne d'emprunter directement auprès de leur banque centrale. (Elles pratiquent actuellement un taux inférieur à 1 %).

Ils sont donc désormais dans l'obligation d'emprunter auprès des marchés financiers - Vive la spéculation ! - moyennant des intérêts... beaucoup plus élevés (autour de 5 % en moyenne) !

Chaque minute, les intérêts de la dette publique de la France coûtent 89 000 €, soit plus de 128 millions € par jour !





Protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) : [ayez confiance...](#)

C'est pas nous qui le disons... c'est la Direction Générale (DG) dans sa note de service du bureau RH1A n° 2016/06/5464 du 20 juin 2016, dans la rubrique « 1.1. Le transfert primes-points » :

Afin de rééquilibrer le traitement des agents au profit de leur rémunération indiciaire, une partie des primes est transformée en points d'indice majoré :

- 9 points d'indice majoré pour la catégorie A ;
- 6 points d'indice majoré pour la catégorie B ;
- 4 points d'indice majoré pour la catégorie C.

En contrepartie, une retenue annuelle d'un montant brut variable selon les catégories est mise en place.

Les montants sont fixés à :

- 167 € en 2017, puis à 389€ à compter de 2018 pour la catégorie A, soit l'équivalent de 3 puis de 4 points d'indice majoré ; (soit 7 au total)
- 278 € pour la catégorie B, soit l'équivalent de 5 points d'indice majoré ;
- 167 € pour la catégorie C, soit l'équivalent de 3 points d'indice majoré.

Ce rééquilibrage est neutre dans la mesure où le différentiel entre l'augmentation indiciaire et la retenue permet de compenser à due concurrence le supplément de cotisation pension civile ainsi que les autres cotisations sociales habituelles (CSG, CRDS, 1%).

Et oui : il est bien écrit que, si on nous annonce des points d'indices supplémentaires, entre la retenue annuelle et les prélèvements sociaux... ce rééquilibrage (en points d'indice) est neutre (pour l'agent) !
et.. c'est pas nous qui le disons... c'est la Direction Générale (DG) !

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Tout arrive !

Lors du CHSCT du 4 juillet dernier, la Direction nous a affirmé qu'elle avait demandé aux Chefs de service de recenser les besoins en fauteuils neufs dans leur service... afin de les commander !

Alors, n'hésitez pas à vous manifester auprès de lui (et à nous envoyer une copie du recensement effectué pour votre service).

En espérant que la Direction respecte sa parole...



Nous avons fait financer des opérations très importantes en CHSCT, telles que le désamiantage de Saint Maur (suivra ensuite L'Hay-les-Roses ou Choisy-le-Roi), les travaux d'accessibilité de nos bâtiments, la pose de films thermiques sur les fenêtres (Orly, Maisons-Alfort, Nogent), le remplacement de portes coupe-feu...

Nous cherchons de nouvelles opérations à financer, mais de moindre coût. Nous avons pensé aux supports double-écrans (cf. photo).

Dites nous (via vos correspondants ou directement) si vous êtes intéressé(e)s et/ou si vous avez d'autres idées pour améliorer vos conditions de travail au quotidien.

ZUS (Zones Urbaines Sensible) - Acte II

Comme indiqué en page 4 de l'[IdéeFip n° 2016-4](#) du mois dernier, nous avons envoyé un fichier d'aide aux calculs à toutes les personnes qui nous avaient demandé notre aide pour revendiquer leurs droits à bonification au titre des ZUS.

Il est rappelé que cette démarche ne concerne - pour l'instant - que les collègues ayant reçu une notification "de révision de leur situation administrative" au titre des ZUS.

L'avocat du bureau national a donc rédigé un mémoire pour saisir le Tribunal administratif, afin d'accélérer le traitement des régularisations ZUS.

Pour ce faire, il est nécessaire au préalable de définir le montant du préjudice que vous avez subi.

A cette fin, vous devez :

- prendre la totalité de vos fiches de paie de janvier 1998 à septembre 2011 inclus. (Et oui, il n'y a pas d'autre solution...);
- l'indice qui y figure (en haut, dans le cadre "indice ou nb d'heures") vous permettra de compléter la colonne "Indice Avant" du tableau (et le cadre "ECH" de remplir la colonne échelon du tableau);
- à l'aide de la notification "de révision de leur situation administrative", vous pourrez compléter la colonne "Indice Après".

Oui, oui, je sais : ça a bien l'air compliqué tout ça... pourtant, on essaie au mieux de vous simplifier le travail.

Ensuite, renvoyez nous par mail :

- le tableau complété (si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à nous le demander);
- ainsi qu'une copie de votre notification;
- et, afin de nous permettre de vérifier les calculs effectués par la centrale, merci de nous indiquer les périodes effectuées en ZUS (et sur quel site).

Une fois tous les tableaux reçus, nous vous donnerons la démarche à suivre pour saisir le Tribunal.



Commission Administrative Paritaire (CAPL) de mutation C

Malgré l'affectation de 73 agents sortis d'école (accueillis à Créteil le 1^{er} août et arrivant dans les services le lendemain, 2 août), il reste encore 61 postes C vacants !?

Cette CAPL fut aussi l'occasion de dénoncer les conséquences concrètes des restructurations imposées par le Directeur départemental (agents affectés et formés dans un service restructuré l'année prochaine (fusion et/ou déménagement), qui seront ensuite dans un autre service... pour lequel ils devront à nouveau être formés !).

Réponse de la Direction : on gère la pénurie de personnel comme on peut. Ils nous affirment qu'ils rencontreront la Direction générale en juillet afin de demander des effectifs supplémentaires...

Cette CAPL fût cependant l'occasion pour nous de faire corriger certaines affectations. (Nous sommes intervenus pour 9 des 11 dossiers évoqués lors de cette CAPL).

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter une bonne installation à toutes et à tous.



**POUR NOUS CONTACTER : David FERREIRA, Sylvie GUILLERAND
& tous vos correspondants**

Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. : 01.43.99.37.95 / 01.43.99.65.48 / 01.41.94.34.64

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/site_locaux/pages_locales/page_locale.php?num_depart=940

